obtenir du gouvernement l'autorisation d'exploiter, insinua que le plus sûr moyen de réussir était de le laisser, lui pair de France, demander la concession et qu'il la rétrocèderait ensuite.

La concession fut accordée, mais l'heureux bénéficiaire la garda pour son propre compte et le propriétaire de Montieux dut se contenter des redevances que la loi assure aux possesseurs du sol. Il n'en laissa pas moins, en mourant, neuf cent mille francs à partager entre ses enfants.

Un de ses fils, Alexandre, s'établit à Lyon où il a fait souche de négociants, dont plusieurs ont tenu dans la soierie une place notable. Un autre, Auguste, devait aussi marquer son passage dans cette industrie, mais il débuta par le métier militaire.

* *

C'était une nature originale, réalisant au plus haut degré le type du Français qui, par tempérament, aime la guerre mais abhorre la caserne. Engagé volontaire, au début de l'empire, il demande à son père, aussitôt la campagne finie, de lui acheter un remplaçant. Mais, à la première annonce d'une nouvelle guerre, le voilà qui contracte un autre engagement; ce qui ne l'empêche nullement de se faire encore remplacer, quand son corps revient en France.

Le fait se renouvelle plusieurs fois, jusqu'au jour où Auguste Z..., nommé lieutenant de hussards, prend son parti de la vie de quartier. Du reste, les temps sont venus où Napoléon laisse peu de répit à ses armées. Les entr'actes sont courts, les donneurs de coups de sabre ont beau jeu, et c'est en courant que, tout empanachés et tout chamar-